

D'après l'Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation d'auxiliaire ambulancier

SELECTION

LE DOSSIER D'ADMISSIBILITE OU D'ADMISSION

Le dossier comprend un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Le dossier est apprécié au regard des attendus de la formation. Il est évalué par un binôme de professionnels. Une note inférieure à 10/20 à l'épreuve d'admissibilité est éliminatoire.

LE STAGE D'OSBERVATION

Le stage d'observation doit être réalisé pour permettre au candidat de se présenter à l'épreuve d'admission du concours d'entrée en formation d'ambulancier. Il doit être réalisé dans un service hospitalier en charge du transport sanitaire ou dans une entreprise de transport sanitaire habilitée par le Directeur de l'Institut, pendant une durée de 70 heures, de façon continue sur un seul lieu de stage.

L'ENTRETIEN D'ADMISSION

L'entretien d'admission est évalué par un binôme de professionnels. Il dure 20 minutes maximum et comprend une présentation orale du candidat en lien avec son stage d'observation lorsqu'il est réalisé ou son parcours professionnel antérieur lorsqu'il en est dispensé, suivie d'un échange. Une note inférieure à 8 sur 20 à l'épreuve d'admission est éliminatoire.

Prérequis : posséder le permis de conduire -

Catégorie B hors période probatoire, conforme à la législation en vigueur et en état de validité, à la date de clôture des inscriptions.

PROFILS DES CANDIDATS

Situation 0 : vous êtes auxiliaire ambulancier et vous avez exercé au moins un an en continu durant les 3 dernières années, dans une ou plusieurs entreprises de transport sanitaire, à la date de clôture des inscriptions et vous êtes titulaire d'un titre ou diplôme référencé* ci-dessous. Dans cette situation 0 le candidat est : admis ;

Situation 1 : vous êtes auxiliaire ambulancier et vous avez exercé au moins un an en continu durant les 3 dernières années, dans une ou plusieurs entreprises de transport sanitaire, à la date de clôture des inscriptions. Dans cette situation 1 la sélection est : dossier d'admission ;

Situation 2 : vous êtes auxiliaire ambulancier et vous avez exercé au moins un mois, en continu ou discontinu, dans les 3 dernières années, à la date de clôture des inscriptions et vous êtes titulaire d'un titre ou diplôme référencé * ci-dessous ou vous êtes admis en formation d'auxiliaires médicaux. Dans cette situation 2 la sélection est : entretien admission ;

Situation 3 : vous êtes auxiliaire ambulancier et vous avez exercé au moins un mois, en continu ou discontinu, dans les 3 dernières années, à la date de clôture des inscriptions. Dans cette situation 3 la sélection est : dossier d'admissibilité et entretien d'admission ;

Situation 4 : vous êtes titulaire d'un titre ou diplôme référencé * ci-dessous ou vous êtes admis en formation d'auxiliaires médicaux. Dans cette situation 4 la sélection est : stage d'observation et entretien d'admission ;

Situation 5 : vous êtes dans une autre situation
Dans cette situation 5 la sélection est : dossier d'admissibilité et stage d'observation et entretien d'admission.

*Certifications homologué au minimum de niveau 3 du secteur sanitaire ou social délivré dans le système de formation initiale français

Certifications de niveau 4 ;

Titres I,II,III, V du Livre III de la quatrième partie du Code de la Santé publique.



Pour tout renseignement concernant les inscriptions : composez le 04 77 12 78 83



ifa42@chu-st-etienne.fr

<https://institutsdeformation.chu-st-etienne.fr/IFA>

Secrétariat concours ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
Fermeture le jeudi après-midi

Cette formation est autorisée par la Région Auvergne – Rhône-Alpes qui concourt à son financement

LE METIER

L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire.

Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, aux moyens de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient.

A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention. Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations.

En cadre d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences.

Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins, services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluriprofessionnelle.

53% des entreprises ont un projet de recrutement dont la moitié concerne un ambulancier DE.

L'IFA du CHU de Saint-Etienne, assure la formation préparant au Diplôme d'Etat d'Ambulancier (DEA) avec 2 promotions par an de 22 élèves.

Date de mise à jour : 28/01/2026

LA FORMATION AMBULANCIERE, C'EST :

Une formation d'une durée totale de 801 heures. Elle est organisée conformément au référentiel de formation avec 5 blocs de compétences.

Une formation en alternance organisée sur la base moyenne de 35 heures par semaine :

- 16 semaines, soit 556 heures d'enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels.
et
- 7 semaines de formation en milieu professionnel, soit 245 heures sous forme de stages.



LE COUT DE LA FORMATION ET SON FINANCEMENT

TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2026 (sous réserve de revalorisation)

Droits d'inscription aux épreuves de sélection	110€
Frais de scolarité parcours de formation complète	6 200€
Frais de scolarité parcours de formation allégée	11,152€ x par le nombre d'heures à réaliser

Pour plus d'informations consultez la fiche métier :
https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/sites/auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/ambulancier_2025.pdf

LE CALENDRIER DE LA SELECTION POUR LA SESSION DE FORMATION DEA 39

Ouverture des Inscriptions	30 JANVIER 2026 à 14h00 sur le site : https://institutsdeformation.chu-st-etienne.fr/IFA/Selection
Clôture des inscriptions et dépôt du dossier complet	13 MAI 2026 ou par La Poste (jusqu' au jour de clôture à minuit, cachet de La Poste faisant foi)
Affichage des résultats d'admissibilité	05 JUIN 2026 à 14h00
Epreuves orales d'admission	SEMAINE 26
Affichage des résultats d'admission	07 JUILLET 2026 à 14h00
Rentrée scolaire	24 AOUT 2026

(L'inscription est définitive à réception du dossier complet)

L'INSTITUT DE FORMATION DU CHU

DE SAINT-ETIENNE, C'EST AUSSI :

- La formation des auxiliaires ambulanciers sur une durée de 91heures (trois semaines).
- Des actions de formation continue.